



## Formation continue Oui au Service Public / Non au GIP !

L'intersyndicale nationale a interpellé le Ministre le 15 mars : les organisations syndicales CGT, FSU, SGEN-CFDT et SUD-Éducation rejettent le projet de transformation des GRETA en GIP. Elles se prononcent aussi pour la **création d'un EPLE-GRETA**. Elles demandent un moratoire et **l'ouverture immédiate d'une véritable négociation** pour définir une vraie réforme, porteuse de progrès et de pérennité pour l'ensemble du réseau et des personnels qui :

- **garantisse la viabilité des GRETA et préserve la cohérence du réseau et son appartenance au service public d'éducation en abandonnant le passage en GIP ;**
- reconnaisse enfin l'engagement et l'implication des personnels des GRETA depuis des années ;
- préserve dans les territoires une offre de formation continue de proximité ;
- revienne sur les décisions de désengagement de l'état.

**Dans l'académie de Caen**, le calendrier est intenable : c'est un passage en force pour combler le retard pris par le ministère. Nous ne pouvons accepter que des décisions soient prises alors que les décrets les encadrant ne sont pas parus.

Les 3 réunions des 7, 15 et 21 mars, dans la précipitation, n'ont pas permis de déboucher sur des propositions acceptables concernant le statut des personnels :

- Pour les formateurs, le rectorat campe sur 1607 heures annualisées / 35 heures hebdomadaires / maximum de 28 heures de face à face par semaine (sans maximum annuel) : c'est un recul !
- Pour les administratifs, tant qu'on ne connaît pas la carte des emplois, tout reste incertain !

**Les organisations syndicales exigent**, notamment :

- Une juste représentation des personnels dans les instances du GIP : 7 représentants des personnels sur 15 membres contre 3 proposés par le rectorat.
- Une grille salariale ambitieuse prenant en compte le diplôme et l'emploi, permettant une réelle progression de carrière.
- Un maximum de 810 heures annualisées de face à face pour les formateurs.

## Oui ! Un moratoire s'impose !

**Ce n'est pas aux personnels et aux usagers de payer pour le retard pris par le ministère dans l'application de la loi !**